



**COMMUNAUTE CANTONALE  
DE CELLES-SUR-BELLE**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 27 JUIN 2016  
SALLE DES FETES DE FRESSINES**

L'an Deux Mille Seize, le vingt-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué le vingt-et-un juin Deux Mille Seize, s'est réuni à la salle des Fêtes de la Commune de FRESSINES sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie ROY, Président de la Communauté Cantonale de Celles-Sur-Belle.

**PRESENTS :**

Mesdames V. COUCHE, S. BRUNET, S. COUSIN, P. MOREAU, N. LAHMITI, P. ROUXEL  
Messieurs F. GOMES, P. MOUSSET, JM. ROY, C. PICARD, C. MONNERON, G. CANON,  
C. NIVAU, P. FOUCHE, P. BOINIER, F. COMPERE, C. JUCHAULT, JL. FOUCHE, F. PROUST,  
P. BELLECULLEE

**ABSENTS REPRESENTES**

Mesdames F. PAIRAULT, MT. CROMER, E. THIBAULT, A. LE BARS, D. PARANT,

**ABSENTS EXCUSES**

Messieurs B. BARREAU, F. NOURIGEON

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Patricia MOREAU

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de pouvoirs :	5
Quorum :	14

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

### **DOSSIER 0 - PREAMBULES**

- 0.1. Pouvoirs
- 0.2. Désignation d'un secrétaire de séance
- 0.3. Adoption des relevés de décisions et de propositions du lundi 1<sup>er</sup> juin 2016
- 0.4. Adoption des relevés de décisions et de propositions du mercredi 15 juin 2016

## **EXAMEN DES RAPPORTS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

### **Dossier 1 – Réforme territoriale**

- 1.1. Etat d'avancement

### **Dossier 2 – Fonds de péréquation intercommunale et communale**

### **Dossier 3 – Social**

- 3.1. Maison des jeunes – Recrutement de la maîtrise d'œuvre
- 3.2. Régie – Nomination des régisseurs
- 3.3. Portage de repas – Marché de prestation de service

### **Dossier 4 – Base de loisirs du Lambon**

- 4.1. Projet de rénovation de la base de loisirs du Lambon – Plan de financement

### **Dossier 5 – Gestion des déchets**

- 5.1. Rapport sur la qualité et le prix du service 2015

### **Dossier 6 – Dossiers divers**

- 6.1. Mutualisation des services - Défibrillateurs
- 6.2. Ligne de trésorerie
- 6.3. Formation professionnelle
- 6.4. Décisions modificatives de crédits
  - 6.4.1. Budget général
  - 6.4.2. Budget Base de loisirs
- 6.5. Sigil – Convention de partenariat – Commune de Beaussais-Vitré

## **PREAMBULES**

Monsieur Christian NIVAU, Maire de Fressines, présente les projets de sa commune :

- Projet d'un espace de jeux pour une mise en service le 2 juillet 2016. Coût 30 000 € - Subvention CAF 12 000 €.
- Aménagements de sécurité sur les départementales 5 et 7. Travaux sur une période de 3 mois avec les communes de La Crèche et Sainte Néomaye.
- Travaux de maçonnerie réalisés au restaurant scolaire pour une livraison pendant les vacances de février 2017.
- Phase de travaux à la mairie. Déménagement prévu fin 2016 ou début 2017.

### **0.1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Patricia MOREAU est volontaire pour assurer cette fonction.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, DESIGNNE Madame Patricia MOREAU comme secrétaire de séance.

### **0.2. ADOPTION DU RELEVÉ DE DECISIONS ET DE PROPOSITIONS DU LUNDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2016**

Madame V. COUCHE indique qu'elle était présente à cette réunion et non excusée comme indiqué.

Monsieur F. PROUST demande s'il y a eu des commentaires.

Monsieur le Président répond qu'il s'agissait simplement d'une présentation et qu'il n'y a pas eu de discussion sur le sujet. Il ajoute qu'il serait intéressant que les quatre intercommunalités organisent une présentation afin de partir sur les mêmes bases. Ce point est à revoir en commission finances car il faut du temps pour réaliser ce genre d'études.

Monsieur C. JUCHAULT indique qu'il y a peu de permis de construire.

Monsieur F. PROUST ajoute que les services de l'Etat sont présents pour les petites communes.

\*\*\*\*\*

Arrivée de Monsieur Jean-Louis FOUCHE à 18h20

\*\*\*\*\*

Monsieur F. PROUST indique que les représentants de l'Etat ne se déplaceront plus à défaut d'un changement.

Madame N. LAHMITI indique que l'étude a été présentée le 1<sup>er</sup> et souhaite savoir le pourquoi du comment.

Monsieur le Président indique qu'il faut remettre à niveau toutes les bases des communes. Deux secteurs à cibler : la Taxe d'Habitation et la CFE avec une rémunération sur le différentiel. Mais ce n'est pas sans danger car c'est une forme d'acquisition.

\*\*\*\*\*

Arrivée de Madame P. ROUXEL à 18h25

\*\*\*\*\*

Monsieur C. PICARD évoque la rénovation d'habitat.

Monsieur le Président répond que c'est un travail d'inquisition.

Monsieur P. MOUSSET demande si les communes ont des compétences pour aller chez l'habitant.

Monsieur F. PROUST répond par l'affirmative et qu'il faut attendre la fusion avec les plus gros contributeurs.

Monsieur le Président ajoute que c'est une double peine.

Madame S. BRUNET s'interroge des conséquences pour les habitants qui ont omis de faire leur déclaration.

Monsieur F. PROUST ajoute qu'il y a plus de rectificatif à faire au-delà de Melle.

Monsieur le Président indique qu'il y a une grosse différence entre les territoires.

Monsieur C. PICARD demande s'il y a d'autres pistes comme CVAE – IFER – TASCUM.

Monsieur le Président répond qu'une simple présentation de leur capacité a été faite.

Monsieur C. NIVAU précise qu'il s'agissait d'un commercial et non d'un technicien.

Madame S. COUSIN ajoute qu'il faut essayer de récupérer de l'argent sans augmenter les impôts.

Monsieur C. JUCHAULT indique qu'il y a un gros travail pour les secrétaires de Mairie.

Monsieur C. NIVAU ajoute qu'il faut envoyer un courrier à la personne pour régulariser.

Monsieur F. PROUST souligne que c'est le rôle de la commission des impôts.

### **0.3. ADOPTION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS ET DE PROPOSITIONS DU MERCREDI 15 JUIN 2016**

Aucunes remarques ayant été prononcées, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE le relevé de décisions et de propositions du mercredi 15 juin 2016.

## **1. REFORME TERRITORIALE**

### **1.1. ETAT D'AVANCEMENT**

Ce point sera abordé en fin de séance.

## **2. FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE**

Le FPIC a été mis en place par la loi de finances pour 2012 du 29 décembre 2011 n° 0301. Il a vocation à devenir le principal mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. La spécificité de ce fonds est qu'il considère les intercommunalités comme échelon de référence.

Monsieur le Président informe que plusieurs répartitions sont envisageables :

- la répartition dite de droit commun,
- la répartition à la majorité des 2/3,
- la répartition dérogatoire libre.

Le Bureau Communautaire, lors de sa réunion du 15 juin 2016, a émis un avis favorable pour la répartition de droit commun, soit 120 707 € pour l'intercommunalité.

Monsieur C. JUCHAULT s'interroge sur le calcul du FPIC.

Monsieur F. PROUST indique qu'il y a péréquation au niveau de l'Etat avec une progression étalée sur plusieurs années.

Madame N. LAHMITI demande s'il y aura reversement à la Communauté de Communes.

Monsieur G. CANON demande s'il y a une idée sur l'évolution dans les autres intercommunalités.

Monsieur C. NIVAU répond que la Communauté de Communes Val de Boutonne laisse à la future intercommunalité le financement de l'enfance/jeunesse.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE la répartition de droit commun du Fonds de péréquation intercommunale et communale, soit 120 707 €.

## **3. SERVICE SOCIAL**

### **3.1. ENFANCE / JEUNESSE**

#### **3.1.1. MAISON DE JEUNES – RECRUTEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Président informe que le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre est en cours.

La publicité du marché a été réalisée le 25 mai 2016 sur le site internet Klekoon et le journal La Concorde.

La commission d'appel d'offres, après l'ouverture des propositions le 20 juin 2016, a recensé 2 propositions.

La commission d'appel d'offres a réalisé l'analyse des offres le 23 juin 2016.

Le tableau comparatif des propositions sera remis en séance. Pour mémoire, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Projets	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Financeurs	Financements
<u>Maison des Jeunes</u>	285 000,00 €	Soutien à l'investissement public local	85 500,00 €
		DETR 2016	99 750,00 €
		Leader +	42 750,00 €
		Communauté Cantonale de Celles sur Belle	57 000,00 €

Monsieur F. GOMES demande pourquoi les autres n'ont pas de note.

Madame S. COUSIN rappelle le montage budgétaire et indique qu'il reste 20 %.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'y a pas de subvention de la Région pour la construction de la SMA.

Monsieur G. CANON demande si la nouvelle région a fait connaître ses priorités.

Monsieur le Président s'interroge sur les compétences culturelle et sportive.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, DECIDE de retenir le cabinet VIGNIER Architecte DPLG pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la gare en maison de jeunes pour une prestation s'élevant à 28 500 € HT.

### **3.1.2. REGIE – NOMINATION DES REGISSEURS**

Monsieur le Président informe qu'à la suite d'une sollicitation de Madame la Trésorière, les régies ouvertes au sein du service enfance jeunesse doivent être simplifiées. Dans ce cadre, il est proposé de nommer respectivement Mesdames Julia CARTON et Helen BERTRAND en charge de la régie d'avance de la Ludothèque et de la petite enfance.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE est invité à se prononcer sur la nomination des régisseurs de la régie d'avance de la Ludothèque et de la petite enfance.

En raison du peu de temps restant avant la fusion des intercommunalités, la Trésorerie préconise de ne pas créer de nouvelles régies pour la période allant de juillet à décembre 2016.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE en prend acte.

## **3.2. PORTAGE DE REPAS**

### **3.2.1. MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE**

Le marché « Portage de repas » pour la production, le conditionnement de repas en parts individuelles en liaison chaude arrive à échéance au 20 juillet 2016.

Un appel d'offre a été lancé avec une date limite de remise des offres arrêtée au 20 juin 2016 à 12h00. A cette date, 1 dossier a été déposé.

La commission d'appel d'offres, après l'ouverture des propositions le 20 juin 2016, a réalisé l'analyse des offres le 23 juin 2016.

Le tableau comparatif des propositions sera remis en séance. Pour mémoire, le tarif d'un repas en 2016 est de 4.66 € (non livré) et la réalisation de 2012 à 2015 est la suivante :

Année	Nombre de repas	Montant
2015	15 295	71 274.70 €
2014	16 993	72 316.60 €
2013	18 436	84 068.16 €
2012	18 894	83 140.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>69 618</b>	<b>310 800.27 €</b>

Monsieur le Président indique une légère augmentation.

Monsieur C. NIVAU ajoute qu'elle représente 3,5 % du tarif gelé pendant 2 ans.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 1 abstention (C. NIVAU) et 24 voix pour, DECIDE de retenir la proposition du SIVOM J. Migault pour le marché de portage de repas pour une prestation s'élevant à 4,82€ par repas.

## 4. BASE DE LOISIRS

### 4.1. PROJET DE RENOVATION DE LA BASE DE LOISIRS DU LAMBON

Monsieur le Président rappelle qu'un programme de rénovation de différents bâtiments a été inscrit au budget 2016. Dans ce cadre, un plan de financement est proposé afin de solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet.

PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses € HT			Recettes € HT	
Création d'une lingerie		8 217.54 €	LEADER	24 000.00 €
Rénovation du restaurant	Peinture	13 604.57 €	CAP 79 (30%)	29 076.52 €
	Carrelage	19 063.20 €	Fonds parlementaires	10 462.52 €
Village de vacances	VMC	4 690.80 €	ANCV	13 998.35 €
	Eclairages	12 376.80 €	Autofinancement (20%)	19 384.35 €
	Appareils de chauffage	7 887.70 €	<b>TOTAL</b>	<b>96 921.74 €</b>
Ferme de Biard	Toiture	27 996.70 €		
Salle d'animation (rideaux)		3 084.43 €		
<b>TOTAL</b>		<b>96 921.74 €</b>		

Le Bureau Communautaire, lors de sa réunion du 15 juin 2016, a émis un avis favorable sur ce point.

Monsieur C. JUCHAULT demande s'il y a une subvention DETR.

Monsieur le Président répond que la Communauté Cantonale n'est pas éligible pour ce projet.

Madame N. LAHMITI demande comment le restaurant fonctionne.

Madame S. BRUNET répond que le locataire est installé jusqu'au 15 septembre 2016. Il propose une restauration de type brasserie midi et soir du mardi au dimanche ainsi qu'une buvette. L'ouverture officielle est fixée au 1<sup>er</sup> juillet.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement proposé ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions pour la rénovation de la Base de loisirs du Lambon et à signer tout document afférent à cette affaire.

## **5. GESTION DES DECHETS**

### **5.1. RAPPORT 2015 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE**

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 modifié exige la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à adresser au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Bureau communautaire, lors de sa réunion du 15 juin 2016, et la commission environnement du 21 juin 2016, ont émis un avis favorable sur ce point.

Madame I. BOURSE présente le rapport 2015.

Monsieur F. PROUST demande s'il a été fait une comparaison avec les autres intercommunalités.

Monsieur le Président répond que les services de la DDFiP passent par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), ce qui entraîne une inertie plus difficile et des incidences pour les personnes seules avec une grande maison.

Monsieur F. PROUST indique que dans la perspective du Comité Exécutif du 11 juillet 2016 il faudra faire le point sur :

- l'accès au même service,
- la valeur locative en hausse dans notre secteur.

Monsieur C. NIVAU demande si le nombre d'habitants est pris en compte pour la TEOM.

Madame N. LAHMITI demande où en est la commission thématique environnement.

Monsieur F. GOMES répond qu'il est possible de conserver la redevance pendant 5 ans.

Monsieur C. NIVAU demande si un état des lieux a été fait.

Monsieur F. GOMES répond notre collectivité dispose d'un budget autonome mais pas sur les autres.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE le rapport 2015 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets.

## **6. DOSSIERS DIVERS**

### **6.1. MUTUALISATION DES SERVICES - DEFIBRILLATEURS**

Dans le cadre de la mutualisation des services, la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle, en collaboration avec la Commune de Celles-sur-Belle, a procédé à la vérification des défibrillateurs des Communes de Mougon, Prailles, Sainte-Blandine et Thorigné.

Suite à cette vérification, une commande commune de batteries et d'électrodes a été effectuée pour chaque défibrillateur dont il était nécessaire de renouveler les équipements.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à facturer pour chaque commune participante le matériel qui lui a été commandé à savoir :



Communes	Nombre de défibrillateurs vérifiés	Commande réalisée			Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
		Batteries	Electrodes adultes	Electrodes enfants			
Mougon	2	3	2	2	761,00 €	152,20 €	913,20 €
Prailles	1	1	1	1	293,00 €	58,60 €	351,60 €
Sainte Blandine	1	1	1	1	293,00 €	58,60 €	351,60 €
Thorigné	2	2	0	2	488,00 €	97,60 €	585,60 €

## **6.2. LIGNE DE TRESORERIE**

Après avoir ouvert une ligne de trésorerie en juin 2015 auprès du Crédit Agricole, il est proposé de la renouveler au nouveau taux en vigueur en juin 2016, soit 1,50 % pour un montant de 200 000 €.

Le Bureau Communautaire, lors de sa réunion du 15 juin 2016, a émis un avis favorable sur ce point.

Monsieur le Président précise que l'on rencontre plus de difficultés pour financer les participations.

Monsieur G. CANON ajoute que la collectivité remplit le rôle du banquier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, VALIDE le taux à 1,50 % pour la ligne de trésorerie renouvelée en juin 2016 auprès du Crédit Agricole.

Pour rappel, une ligne de trésorerie complémentaire a été ouverte auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 250 000,00 € au taux de 1.50%. En effet, la Communauté Cantonale connaît un besoin de trésorerie conjoncturel lié notamment aux participations à verser auprès des organismes dont elle est membre (syndicats, associations...) pour un montant d'environ 190 000,00 €. A cela s'ajoute le fonctionnement régulier des services avec les salaires, les charges...

## **6.3. FORMATION PROFESSIONNELLE**

Monsieur le Président informe qu'il a été destinataire d'une demande de formation universitaire de la part de Monsieur Patrice GERMAIN.

Ce dernier a été retenu sur dossier pour un entretien qui s'est déroulé le 6 juin dernier à l'occasion duquel il a été accepté pour intégrer la formation « Master 2 : Audit, contrôle et Management Public ». Ce diplôme se déroule sur 13 mois à raison de 2 jours de cours tous les 15 jours les vendredis et samedis.

Le Bureau Communautaire, lors de sa réunion du 18 avril 2016, a émis un avis favorable à l'unanimité sur le dispositif de la formation professionnelle et la prise en charge des frais de scolarité (inscription, transport ...)

Monsieur le Président ajoute que Monsieur P. GERMAIN a pris un engagement envers la collectivité.

Monsieur C. JUCHAULT indique que c'est un projet ambitieux au vu des jours de formation qui ont lieu les vendredi et samedi.

Monsieur C. PICARD demande à quel poste Monsieur P. GERMAIN pourra prétendre s'il

obtient le diplôme.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur P. GERMAIN à suivre la formation « Master 2 : Audit, contrôle et Management Public »,
- DECIDE de prendre en charge les frais de scolarité de la formation professionnelle de Monsieur P. GERMAIN.

## **6.4. DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS**

### **6.4.1. Budget Général**

Il est proposé au Conseil Communautaire le virement de crédits suivants afin de pouvoir faire l'amortissement de la subvention d'équipement du logiciel du RAM :

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

C/70-7066 – Redevances et droits des services	- 498,50 €
C/042-777 – Quote-part des subventions	+ 498,50 €

Le Bureau Communautaire, lors de sa réunion du 15 juin 2016, a apporté un avis favorable sur ce point.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative de crédits n°3 précitée.

### **6.4.2. Budget Base de Loisirs**

Il est proposé au Conseil Communautaire le virement de crédits suivants :

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

C/0043-2318 – Rénovation aire de jeux – autres immobilisations corporelles	- 572,14 €
C/0043-2033 – Rénovation aire de jeux – frais d'insertion	+ 572,14 €

Le Bureau Communautaire, lors de sa réunion du 15 juin 2016, a apporté un avis favorable sur ce point.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative de crédits n°1 précitée.

## **6.5. SIGIL – CONVENTION DE PARTENARIAT – COMMUNE DE BEAUSSAIS-VITRE**

La convention de partenariat initiale pour la réalisation d'une opération de « cartographie informatisée » signée le 14 août 2013, établie entre le SIEDS, la commune de Beaussais-Vitré et les différents partenaires de réseaux, est arrivée à échéance. Aussi, il est proposé de renouveler ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- ADOPTE la convention de partenariat avec le SIEDS,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur C. PICARD indique qu'il est dommage de ne pas avoir été informé des réunions inscrites en page 44 de la note de synthèse relative au Bureau Communautaire du 15 juin 2016.

Il ajoute qu'il découvre des sujets intéressants mais que les dates sont passées. Il le regrette et précise que ce n'est pas une critique mais un constat.

### **7.1. CREATION DE POSTE**

Il est proposé au conseil communautaire la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre de la stagiairisation de Mme Fabienne GIRARD au service comptable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, CREE le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe comme suit :

**FILIERE Administrative**  
Cadre d'emplois : **Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe**  
Effectif actuel du grade : 2  
Nombre de poste créé : 1

### **7.2. CREATION DE POSTE - BESOIN OCCASIONNEL**

En raison de surcroît d'activités ponctuelles, ou pour des besoins occasionnels, il est proposé au conseil communautaire la création de postes pour permettre le recrutement d'agents contractuels pour l'année pour les services suivant Administratif et Enfance-jeunesse.

Madame S. COUSIN précise que le poste supplémentaire pour l'enfance/jeunesse est nécessaire pour suppléer la coordinatrice et lui apporter une aide sur la gestion thématique.

Monsieur le Président indique une surcharge de travail avec les réunions intercommunales.

Madame S. COUSIN ajoute que le questionnaire DLA prend du temps.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à ouvrir des postes pour besoins occasionnels au sein des services Administratif et Enfance/Jeunesse.

### **7.3. ASSOCIATION « L'HOMME ET LA PIERRE » :**

La Communauté Cantonale de Celles sur Belle, membre de l'association « l'homme et la pierre » avec la valorisation de la carrière de Cinq Coux, est représentée par Mme Y. FOUIN. Cette dernière a fait part récemment de son souhait de se retirer de l'association.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de désigner un représentant de l'intercommunalité au sein de l'association.

Monsieur C. NIVAU indique que le représentant doit être de la commune d'Aigonnay ou de Thorigné.

Monsieur le Président ajoute que c'est à réfléchir et que le remplaçant de Madame Y. FOUIN doit s'intéresser au sujet.

Le Conseil Communautaire DECIDE de reporter ce point.

#### **7.4. SDAN**

Monsieur le Président indique que le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), voté le 13 juillet 2012, décrit la politique Départementale des Deux-Sèvres en matière de couverture Très Haut Débit, notamment en termes de déploiement de la fibre optique.

Le Département procède actuellement à la mise à jour du SDAN, prérequis indispensable à l'obtention de l'accord de financement de l'Etat (FSN) pour le projet à 5 ans, en particulier pour le volet des sites prioritaires. Ces locaux, dont le raccordement optique répond à une architecture et des services spécifiques, bénéficieront d'offres dites FttE, dont le coût d'abonnement est de l'ordre de 200 à 300 € HT / mois, situé entre des offres FttH pro et des offres de type FttO.

Les sites considérés comme prioritaires par l'État appartiennent aux catégories suivantes :

- sites d'administrations publiques (pour leurs besoins propres) ;
- écoles, établissements locaux d'enseignement (y compris les lycées professionnels et agricoles) et établissements d'enseignement supérieur ;
- établissements de santé (y compris les maisons de santé) ;
- établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes ;
- entreprises ayant un besoin urgent de raccordement à des services très haut débit de qualité.

De manière à finaliser la demande de financement FSN, il nous est demandé de retourner la liste des sites prioritaires, définie au moment de l'élaboration du SDAN.

Il s'agit, pour les communes situées sur votre territoire, de nous indiquer les sites prioritaires (existants et prévisionnels) et les zones d'activité et/ou commerciales à raccorder en fibre optique dans les 5 ans.

Monsieur C. JUCHAULT indique qu'il a du mal à comprendre le fait de valider le schéma.

Madame V. COUCHE indique que les sites prioritaires sont les mairies, les écoles et ajoute qu'il est important de développer la fibre jusqu'à la commune.

Monsieur P. MOUSSET informe que la fibre est installée entre Prailles et Beaussais-Vitré.

Madame P. ROUXEL souhaite que les écoles soient ajoutées aux sites prioritaires.

#### **7.5. SUBVENTION - AIGONNAY RAID PASSION 79**

Madame S. BRUNET informe que par courrier en date du 29 mai 2016, l'association Aigonnay Raid Passion 79 sollicite une participation à hauteur de 2 800 € pour l'organisation de sa 7<sup>ème</sup> édition des 24 heures VTT du Lambon qui aura lieu les 2 et 3 juillet 2016.

Madame S. BRUNET propose de subventionner l'association à hauteur de 1 400 €, soit la moitié du montant demandé.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ATTRIBUE à l'association Aigonnay Raid Passion 79 la somme de 1 400 € pour l'organisation de sa 7<sup>ème</sup> édition des 24 heures VTT du Lambon qui aura lieu les 2 et 3 juillet 2016.

## **7.6. DATES A RETENIR**

<b>Bureau Communautaire</b>	<b>Conseil Communautaire</b>
Mercredi 13 juillet (12h30)	Lundi 25 juillet
Mercredi 27 juillet (18h00)	Lundi 26 septembre
Mercredi 14 septembre (12h30)	Lundi 31 octobre
Mercredi 28 septembre (18h00)	Lundi 28 novembre
Mercredi 12 octobre (12h30)	Lundi 12 décembre
Mercredi 19 octobre (18h00)	
Mercredi 16 novembre (12h30)	
Lundi 21 novembre (18h00)	
Mercredi 7 décembre (12h30)	

## **8. AUTRES QUESTIONS**

### **1. MOUVEMENT DE PERSONNEL**

Monsieur le Président informe l'assemblée que Madame Yasmina BOUACHI a demandé une disponibilité à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Monsieur C. PICARD remercie Madame Y. BOUACHI pour son travail sur le Cellois Infos.

Monsieur le Président informe l'assemblée du départ de Monsieur Frédéric LEGEREAU.

### **2. REMERCIEMENTS**

Monsieur C. PICARD remercie le Conseil Communautaire pour l'attribution de la subvention au Comité du Souvenir Français.

Il ajoute que la manifestation a connu un vif succès, notamment avec une importante participation des enfants.

### **3. ECOLE DE MUSIQUE**

- Nouveau territoire,
- Dénonce du contrat de la Directrice,
- Répartir les postes entre le secrétariat et la direction
- Ne pas augmenter les cotisations par élève,
- Augmentation du tarif lié aux activités périscolaires.

### **4. REUNION A LA CRECHE ORGANISEE PAR LE CRER**

- Exposé intéressant,
- Exemple d'une municipalité : mise en place de panneaux solaires.

### **5. PARTICIPATION AU GAL**

- Les dossiers ont été acceptés :
- 30 000 € pour la gare,
  - 23 600 € pour la SMA.

## **9. REFORME TERRITORIALE**

### **9.1. ETAT D'AVANCEMENT**

Monsieur le Président rappelle que 300 élus se sont présentés à la réunion du 13 juin dernier. Il ajoute qu'il y a eu peu de participations et que la formule choisie en termes de présentation n'était pas adaptée.

Monsieur F. GOMES est d'accord sur ce dernier point.

Monsieur F. PROUST ajoute que le point positif est qu'il sera facile de faire mieux.

Monsieur F. GOMES indique qu'il aurait été plus judicieux que ce soient les intervenants de chaque commission qui présentent avec un système de questions et réponses. Ce ne sont pas quatre personnes qui vont décider pour 80 communes.

Madame V. COUCHE indique qu'elle est déçue car elle aurait souhaité avoir des renseignements plus intéressants lors de cette réunion.

Madame S. BRUNET regrette qu'il n'y ait pas de remonté des informations et qu'il serait bien de faire un compte-rendu.

Madame S. COUSIN indique qu'il y a des questionnements.

Monsieur le Président rappelle que des commissions thématiques se sont réunies depuis.

Madame S. COUSIN indique que concernant la commission scolaire, le premier objectif est d'harmoniser les tarifs de cantine et de garderie à 2.50 €. Elle ajoute qu'aucun engagement de date n'a été fait sur ce point et qu'il y a des questionnements sur ce tarif. L'étude réalisée par le cabinet KPMG nous communiquera de nouveaux éléments.

Monsieur C. NIVAU rappelle que Monsieur le Préfet peut accepter des tarifs différents au sein du territoire.

Madame N. LAHMITI indique qu'il faut défendre le pouvoir d'achat.

Monsieur C. JUCHAULT rappelle que les tarifs les plus bas du canton sont sur les communes de Fressines, Prailles et Aigonny.

Monsieur C. NIVAU dit qu'il ne faut pas dire aujourd'hui qu'il faudra s'aligner sur le tarif et pose la question à l'assemblée. Il ajoute que si l'on n'est pas obligé de s'aligner, il faut saisir cette opportunité.

Madame S. COUSIN ajoute qu'il est important de conserver l'identité et le fonctionnement.

Monsieur C. NIVAU indique que ce n'est pas le même fonctionnement, ni les mêmes charges.

Monsieur F. GOMES ajoute qu'avec le transfert des compétences, il n'y aura plus les mêmes charges.

Monsieur le Président indique que la CLECT travaille sur les compétences scolaire et équipements sportifs. Il ajoute que la compétence scolaire mérite réflexion et que la réunion du 4 juillet prochain présentera l'intérêt de la prendre avant la fusion.

Monsieur C. NIVAU demande si la compétence scolaire prendra en charge les transports scolaires.

Madame S. COUSIN apporte les précisions suivantes sur le transport scolaire :

- Mellois
  - o Participation de 80 € pour le transport – reste à charge des familles 20 €
  - o Participation de 80 € pour les navettes – reste à charge pour les familles 20 €
- Cœur de Poitou
  - o Participation de 40 € pour les transports – reste charge pour les familles 60 €
  - o Participation de 60 € pour les navettes – reste à charge pour les familles 40 €

Madame S. COUSIN pense qu'il est souhaitable de laisser la responsabilité de la facturation des transports scolaires du collège au Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

Monsieur P. MOUSSET trouve qu'il n'est pas normal de faire payer les navettes d'école à école.

Madame S. COUSIN indique que c'est une augmentation des tarifs et se demande pourquoi les Communautés de Communes du Mellois et de Cœur de Poitou ne se sont pas alignées.

Monsieur P. MOUSSET ajoute que l'on ne peut pas avoir les mêmes tarifs pour 40 élèves et 100 élèves à la garderie.

Madame S. COUSIN s'appuie sur l'identité du territoire et l'évaluation des besoins.

Madame P. ROUXEL indique que l'on ne peut pas avoir des tarifs différents sur le territoire.

Monsieur le Président ajoute qu'il faut être présent en fonction de la densité des élèves.

Monsieur C. NIVAU ajoute qu'avec des effectifs différents, la notion de service n'est pas la même.

Madame P. ROUXEL précise qu'au-delà d'une certaine heure, le tarif augmente.

Madame S. COUSIN informe que sur la Communauté de Communes Cœur de Poitou, le tarif n'augmente pas en fonction des horaires.

Monsieur C. NIVAU relève les points suivants :

- Le Conseil Départemental a pris la décision d'augmenter les tarifs des transports scolaires,
- La compétence scolaire va être transférée à la Communauté de Communes,
- Un débat est prévu lors du Conseil Municipal de Fressines (50% actuel),

Monsieur P. BOINIER indique qu'il faut fixer les tarifs comme les autres, soit 50 % :

- 15 € pour les communes et 30€ pour les familles
- 34 € pour les communes et 66 € pour les familles

Monsieur F. GOMES précise que pour le RPI, le transport plus la navette revient à 100 €.

Madame S. COUSIN ajoute qu'il faut se mettre d'accord sur la gratuité des navettes.

Madame P. ROUXEL rappelle que le budget des communes n'est pas extensible et que les attributions de compensation seront intégrées dans le fonctionnement. Elle demande si la future intercommunalité les prendra en charge.

Monsieur P. MOUSSET indique qu'il n'y aura pas d'harmonisation.

Monsieur F. GOMES indique qu'il ne faudra pas intégrer les frais de transport pour ne pas avoir des attributions de compensation négatives plus importantes.

Monsieur le Président précise que si les transports ne sont pas payés en direct, ils seront intégrés dans les attributions de compensation.

Madame S. COUSIN indique qu'il faut évaluer les différences car pour les communes, il y aura double peine avec les transports scolaires et les navettes. Elle demande comment sont financées les navettes sur le Mellois.

Monsieur C. NIVAU répond que ceux qui ont des navettes se mettent d'accord. Il ajoute que l'état d'esprit de la future intercommunalité est d'instaurer une cohésion entre nous et qu'il faut se mettre d'accord sur la prise en charge du transport scolaire inter-cellois.

Monsieur le Président précise qu'il y aura une discussion sur la compétence scolaire avant.

Madame S. COUSIN rappelle qu'il y a des délais pour prendre la délibération sur les transports scolaires.

Monsieur P. BOINIER ajoute que c'est pareil pour la cantine et la garderie.

Monsieur F. PROUST indique que les décisions doivent être prises par problématique après une harmonisation.

Monsieur C. NIVAU souligne qu'un débat doit avoir lieu sans tarder et avant la rentrée scolaire 2016 pour décider de la prise en charge des transports scolaires.

Monsieur F. PROUST ajoute que le syndicat scolaire a déjà pris sa décision.

Monsieur C. NIVAU indique plus de charges pour les communes et une baisse au niveau de l'intercommunalité.

Monsieur F. PROUST indique qu'il faut communiquer sur ce que veulent voter les communes.

Madame P. ROUXEL dit qu'il faut dénoncer les augmentations abusives du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

Monsieur C. NIVAU propose de lancer un débat au Conseil d'Administration du SIVOM en refusant l'intégration dans le CIAS du Mellois.

Madame S. COUSIN précise qu'il n'y a pas d'obligation à intégrer le CIAS du Mellois.

Monsieur le Président informe qu'une proposition de loi permettrait de dépasser les établissements aux CCAS en régie directe.

Madame S. COUSIN indique qu'il est possible en régie pour la compétence sociale avec une reprise directe par les communes ou avec la création d'un syndicat.

Monsieur le Président précise qu'il y a d'autres commissions.

Concernant l'enfance-jeunesse, Madame S. COUSIN soulève la question des objectifs des services à développer et à conserver comme pour les personnes âgées.



Monsieur le Président constate qu'au vu du total des travaux et des réalisations faites, le Cellois n'a pas à rougir (associatif, social, scolaire...).

Monsieur F. PROUST demande à insister lourdement lors du prochain comité exécutif du 11 juillet sur la volonté de neutralisation de l'impact fiscal avec un mécanisme possible en demandant un taux communal le plus bas possible.

Monsieur le Président ajoute que le cabinet KPMG a une bonne connaissance du territoire.

Madame S. COUSIN ajoute que le cabinet KPMG a une couverture des collectivités importante.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h25.

La Secrétaire de séance,

  
Patricia MOREAU

  
Le Président,  
  
Jean-Marie ROY